



Fonds équilibré Vision RBC

Commentaire au 31 décembre 2022

En janvier 2022, les taux d'intérêt frôlaient des creux records et la stimulation monétaire était sans précédent. Cette situation a contribué à propulser les actions américaines à des sommets records, alors que la majeure partie du monde occidental tentait de sortir de la pandémie. Cependant, l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février a vite fait monter l'inflation à son plus haut niveau en quatre décennies.

La surpondération des actions et la sous-pondération des titres à revenu fixe du Fonds ont joué en faveur du rendement. Les obligations d'État canadiennes ont produit leurs pires rendements depuis 1980, les banques centrales d'Amérique du Nord et d'Europe ayant haussé sensiblement les taux d'intérêt à court terme pour combattre une inflation excessive. En 2022, la Banque du Canada (BdC) et la Réserve fédérale américaine (Fed) ont augmenté les taux d'intérêt à court terme sept fois, souvent dans une forte mesure. De plus, les grandes banques centrales ont cessé leurs achats d'obligations, qui avaient contribué à maintenir de faibles taux à long terme, et ont commencé à vendre des obligations. Vers la fin de l'année, la croissance économique et l'inflation ont montré des signes de baisse, mais la BdC et la Fed ont indiqué que les taux resteraient élevés jusqu'à ce que l'inflation s'oriente nettement vers la cible de 2 %. Le Fonds d'obligations Vision RBC a freiné le rendement du volet à revenu fixe du portefeuille.

Vu la flambée de l'inflation et des taux d'intérêt, et l'aggravation des tensions géopolitiques, le S&P 500 et les actions mondiales ont connu leur pire année depuis 2008, de nombreux grands indices boursiers cédant environ 20 %. L'indice de référence des actions canadiennes s'est déprécié beaucoup moins, compte tenu de sa forte sensibilité aux prix du pétrole et des métaux, qui sont restés fermes dans un contexte d'offre limitée. L'inflation semblait s'être légèrement calmée à la fin de 2022, ce qui a relancé l'hypothèse selon laquelle la Fed, la BdC et les banques centrales d'autres marchés développés arrêteront de relever les taux d'intérêt en 2023, et pourraient même les réduire, atténuant ainsi l'incidence négative d'un ralentissement. Le Fonds d'actions canadiennes Vision RBC et le Fonds d'actions mondiales Vision RBC ont pesé sur le rendement.

Selon le gestionnaire de portefeuille, comme les taux sont actuellement plus élevés, les obligations offriront une meilleure protection dans un portefeuille équilibré en cas de récession économique. Le gestionnaire de portefeuille croit qu'il ne faut pas prendre trop de risques dans ce contexte. Étant donné que les actions offrent un potentiel de rendement supérieur à long terme, la répartition de l'actif se caractérise par une légère surpondération en actions et une petite sous-pondération en titres à revenu fixe. Le gestionnaire de portefeuille a modifié la répartition de l'actif pour la dernière fois au quatrième trimestre de 2022 : il a augmenté de 0,5 % la pondération des actions en utilisant le produit de la vente d'obligations, car les indicateurs montraient que les valorisations des actions étaient attrayantes.

En 2022, un émetteur a été jugé non admissible par Sustainalytics et a ensuite été retiré du Fonds d'obligations Vision RBC, un fonds sous-jacent du fonds, pour avoir omis de respecter les critères d'exclusion ESG du Fonds d'obligations Vision RBC. Le Fonds d'obligations Vision RBC s'est donc départi de Nova Scotia Power, Inc., car cet émetteur affichait un piètre bilan ESG par rapport à ses pairs en fonction des critères de notation relative du fonds. Plus précisément, le niveau global de risque ESG non géré de l'émetteur, déterminé par la cote de risque ESG de Sustainalytics, a été jugé « élevé » et classé dans le quartile inférieur par rapport à ses pairs, selon la définition de Sustainalytics. Cette situation est due aux lacunes de l'information divulguée par la société à propos des critères ESG, que Sustainalytics a jugée insuffisante par rapport à celle divulguée par les pairs de l'émetteur au moment de son retrait. D'après d'autres recherches menées par Sustainalytics plus tard dans l'année, le niveau global de risque ESG non géré de l'émetteur n'était plus dans le quartile

inférieur par rapport à ses pairs du secteur. Le Fonds d'obligations Vision RBC a réinvesti dans l'émetteur quand celui-ci est redevenu admissible en fonction des critères d'exclusion ESG du fonds. Aucune autre décision de placement importante n'a été prise en fonction des critères d'exclusion ESG en 2022. Selon Sustainalytics et RBC GMA, tous les autres avoirs du Fonds d'obligations Vision RBC étaient admissibles au moment de l'examen.

En 2022, un émetteur a été jugé non admissible par Sustainalytics et a ensuite été retiré du Fonds d'actions canadiennes Vision RBC, un fonds sous-jacent du fonds, pour avoir omis de respecter les critères d'exclusion ESG du Fonds d'actions canadiennes Vision RBC. Le Fonds d'actions canadiennes Vision RBC s'est donc départi de Lassonde Industries, Inc., car cet émetteur affichait un piètre bilan ESG par rapport à ses pairs en fonction des critères de notation relative du fonds. Plus précisément, le niveau global de risque ESG non géré de l'émetteur, déterminé par la cote de risque ESG de Sustainalytics, a été jugé « élevé » et classé dans le quartile inférieur par rapport à ses pairs, selon la définition de Sustainalytics. Cette situation est attribuable aux lacunes de l'information divulguée par la société à propos des critères ESG, que Sustainalytics a considérée comme insuffisante par rapport à celle divulguée par les pairs de l'émetteur. Aucune autre décision de placement importante n'a été prise en fonction des critères d'exclusion ESG en 2022. Selon Sustainalytics et RBC GMA, tous les autres avoirs du Fonds d'actions canadiennes Vision RBC étaient admissibles au moment de l'examen.

Le présent document a été préparé par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) aux fins d'information uniquement à la date indiquée. L'analyse des titres qui y figure ne constitue aucunement une recommandation d'achat ou de vente d'un titre particulier et peut être modifiée. Ce document n'a pas pour objectif de fournir des conseils juridiques, comptables, fiscaux, financiers, liés aux placements ou autres, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. RBC GMA prend des mesures raisonnables pour fournir de l'information à jour, exacte et fiable, et croit qu'elle l'est lorsqu'elle est communiquée. Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs. Les taux d'intérêt, les conditions des marchés, la réglementation fiscale et d'autres facteurs de placement changent rapidement, ce qui peut avoir une incidence importante sur l'analyse qui se trouve dans ce document. Nous vous invitons à consulter votre conseiller avant de prendre des décisions fondées sur les renseignements qui y figurent. Les opinions présentées ici correspondent à notre jugement aux dates indiquées et peuvent être modifiées sans préavis ; elles sont présentées en toute bonne foi, mais n'impliquent aucune responsabilité légale. Les informations obtenues de tiers sont jugées fiables, mais RBC GMA et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard de tout dommage, perte, erreur ou omission. RBC GMA se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de corriger ou de modifier les renseignements, ou de cesser de les publier.

Veillez consulter votre conseiller et lire le prospectus ou le document Aperçu du fonds avant d'investir. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Les fonds communs de placement ne sont ni garantis ni assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou tout autre fonds public d'assurance-dépôts. La valeur des parts des fonds communs de placement fluctue souvent. Rien ne garantit que les fonds du marché monétaire pourront maintenir une valeur liquidative unitaire fixe ou que le plein montant de vos placements dans ces fonds vous sera retourné. Les rendements antérieurs ne se répètent pas nécessairement. Les fonds RBC, les portefeuilles privés RBC, les fonds alternatifs RBC et les fonds PH&N sont offerts par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) et distribués par des courtiers autorisés au Canada.

Ce document peut contenir des énoncés prospectifs à propos d'un fonds ou de facteurs économiques généraux qui ne garantissent nullement le rendement futur. Ces énoncés comportant des incertitudes et des risques inhérents, il se peut que les prédictions, les prévisions, les projections et les autres déclarations prospectives ne se réalisent pas. Nous vous recommandons de ne pas vous fier indûment à ces déclarations, puisqu'un certain nombre de facteurs importants pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont mentionnés, explicitement ou implicitement, dans les déclarations prospectives. Toutes les opinions exprimées dans les déclarations prospectives peuvent être modifiées sans préavis ; elles sont présentées de bonne foi, mais n'impliquent aucune responsabilité légale.